



# Moniteur de tennis

## fiche métier

PÉDAGOGUE / ENTRAÎNEUR

**Le moniteur de tennis** exerce en autonomie son activité d'enseignant et d'entraîneur.

À ce titre il a vocation à :

- < **Diriger et animer** des séances en direction de différents publics : jeunes, adolescents, adultes, pratiquants en situation de handicap.
- < **Faire évoluer** ses pratiquants de l'initiation jusqu'à la compétition.
- < **Conduire** des actions de formation.
- < **Participer au** fonctionnement, au développement et à la promotion du tennis dans la structure.

### Qualités essentielles requises

**Savoir** : Connaissances des différentes facettes de l'activité (techniques, réglementaires, fédérales, bio-mécaniques, pédagogiques...).

**Savoir-faire** : Maîtriser les savoirs techniques.

**Savoir être** : Qualités relationnelles – dynamisme – ouverture – empathie.

### Evolution professionnelle

Possibilité de passer un DES JEPS – Spécialité Performance sportive – Mention tennis

### Débouchés et employeurs

**Salarié ou travailleur indépendant** : Structures privées de secteur associatif ou marchand.

Temps partiels cumulés.

Emploi du temps spécifique : en soirée, en week-end.

### Diplômes

**Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)** d'Assistant Moniteur de Tennis, est fortement conseillé en amont de la formation DEJEPS

**DE JEPS Tennis** (Niveau III).

**DES JEPS Tennis** (niveau II)

### Salaire

Le salaire peut varier selon le statut et le secteur. Pour les indépendants, leurs revenus sont variables et en lien avec la bonne gestion de l'activité.

Taux horaire brut en début de carrière d'environ 20 euros.

### Organisme de formation

Un seul organisme dispense la formation sur trois sites (Aubière (63), Bron (69) et Seyssins (38)) dans la région Auvergne-Rhône-Alpes : Le Centre de Formation aux Métiers du Tennis Auvergne-Rhône-Alpes.

**Coût de la formation** : environ 8 500 € en 2017. Possibilités d'aide financière.

La formation peut se dérouler en apprentissage.

## DE JEPS spécialité perfectionnement sportif mention tennis

### Exigences préalables :

- Être titulaire d'un diplôme de secourisme : PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou 2 ou AFGSU ou SST.
- Avoir effectué la journée défense et citoyenneté ;
- Être capable de justifier d'un classement minimum fixé à 15/2 ;
- Justifier d'une expérience d'enseignement du tennis d'au moins quatre-vingt-dix heures sur une saison sportive.

### UN DIPLÔME D'ETAT ORGANISÉ EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

#### 4 UC DONT 2 UC TRANSVERSALES (UC1 ET UC2)

**U.C.1** Être capable de concevoir un projet d'action pour sa structure

**U.C.2** Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action pour sa structure

**U.C.3** Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif

**U.C.4** Être capable d'encadrer le tennis en sécurité

\* La validité des UC est permanente. Il est possible de se réinscrire dans une formation en cas d'échec.

### L'activité en Auvergne-Rhône-Alpes

- **1 000 clubs affiliés à la Fédération Française de Tennis**
- **133 000 licenciés en tennis**

### Ressources utiles

- **Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes :** [www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/](http://www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/)
- **Ministère des sports :** [www.sports.gouv.fr/](http://www.sports.gouv.fr/)
- **Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis :** [www.lauratt.fr](http://www.lauratt.fr)